



Huissier obligatoire pour rupture de bail?

Par **CLEMAULINE**, le **04/05/2010** à **15:08**

Bonjour,

Suis-je obligée de "passer" par un huissier pour faire appliquer la rupture du bail pour **non présentation de la multirisque habitation et entretien de chaudière** (inscrit dans le bail)?

Je précise que j'ai adressé deux courriers à un mois d'intervalle, un troisième en LR AR....Toujours rien, même par téléphone ils me disent le faire....Rien depuis maintenant janvier.

Merci de votre aide.

Valérie.